

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 7

*Objet :*

*Vote du Compte de Gestion 2021  
de la Résidence du lac*

*Date de convocation  
1 avril 2022*

*Date d'affichage*

*1 avril 2022*

*Nombre de membres en  
exercice :*

17

*Nombre de présents :*

13

*Nombre de votants :*

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux  
Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le compte de Gestion 2021 de la Résidence du Lac.

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Rapport de l'ERRD et à l'ERRD lui-même. Après s'être fait présenter l'EPRD Initial de l'exercice 2021 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve le compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 de la Résidence du Lac.



Le Président

T. DELBREIL